

les carnets de **PARENTEL**



*L'enfant
face à la loi*

N° 9 - AVRIL 1999

Les Carnets de Parentel - 9 -

SOMMAIRE

Éditorial

- Pas de Loi, pas de Soi ! 2
François VILLARD, administrateur

Association

- PARENTEL : 1998 en chiffres 4
PARENTEL y est 5
Les conduites agressives : les comprendre pour mieux y faire face 6
Gwenaëlle BOISSEUR, psychologue, écoutante à PARENTEL

Carrefour des pratiques professionnelles

- L'adolescent, ses parents et le psychothérapeute 13
Sylvie CARROU, psychothérapeute et directrice d'un CMPP
A la limite : rôle et place de la PJJ 18
Guy BEZAT, directeur départemental de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Finistère

Théma

- La Loi, l'enfant et l'autorité de ses parents 23
Maryse VAILLANT, psychologue, chargée de mission au Ministère de la Justice

Du côté des livres

31

Éditorial

PAS DE LOI, PAS DE SOI !

Par nature, un parent est investi de l'autorité : il est l'auteur de son enfant, il est celui qui le fait grandir, celui qui permet le développement.

Étymologiquement, il est celui qui procure un enfant : il en a cure, il veille à son bien Être.

Son devoir, ce qui tient à sa nature, sa parentalité, est de faire exister cet enfant, de le faire sortir de sa propre existence, de lui donner une place, de le situer dans des relations, de lui apprendre à vivre avec d'autres égaux.

Exercer son autorité, c'est faire connaître et appliquer les règles qui permettent d'être humain : membre d'une communauté, capable d'échanges, policé (intégrable à la cité), pouvant se gouverner.

Ces règles, c'est la LOI, le contrat par lequel est rendue possible l'instauration d'une place, la convention lisible, comprise, qui lie les individus, garantit leur existence particulière et collective, dans le groupe familial et dans un groupe social.

Respecter son enfant, l'aimer, n'est donc pas avoir à son égard une attitude de laisser faire, de ne pas dire. C'est au contraire lui apprendre à s'engager dans une relation, à apporter de la valeur dans son rapport à l'autre : c'est l'enseigner, c'est à dire montrer les signes, dire les codes, indiquer les repères. Puisque l'enfant est celui qui doit acquérir une parole, le parent doit s'engager dans

*l'inter-dire, dans une démarche de mettre des mots, d'échanger des propos sur ce qu'il est juste de faire des rapports aux valeurs qui font autorité par la fondation, et le maintien de la communauté.
C'est l'ÉDUCATION.*

*L'attitude contraire, c'est le délaissement, la non-protection.
Ne pas s'investir dans un tel devoir c'est ne pas vêtir l'enfant de ce qui fera sa sécurité.*

L'ENFANT-ROI qui se dirige tout seul, non-protégé sera l'ENFANT-NU, l'enfant sauvage(on), inapte à la cité ; il devra se battre pour être reconnu, pour ne pas être détruit.

Faute d'apprentissage de clefs du jeu relationnel, d'abord dans la famille, c'est la Cité, les Autorités, le Code, le Droit qui stigmatiseront la non-intégration et prononceront l'exclusion, c'est à dire l'interdiction d'entrer, de participer, d'être Soi dans un Nous.

Le manque de civilité (savoir être citoyen) ouvre la voie à la pénalité.

*C'est dans un Nous de la famille que le Soi trouve ses racines...
mais cela ne va pas de soi!*

Parlons-en!

François VILLARD

Association

PARENTEL : 1998 EN QUELQUES CHIFFRES

• Permanences téléphoniques

- 537 heures de permanences produites.
- 466 appels ont donné lieu à un entretien d'une durée moyenne de 30 à 40 minutes.
- 51% des appels proviennent de la région de Brest alors que les autres se répartissent entre les numéros de Quimper (25%) et Morlaix (23%).
- 74% des appels sont formulés par les mères. Le nombre de sollicitations des pères est en augmentation ainsi que celui des professionnels.
- 39% des appels traités concernent des filles, le reste, des garçons.
- la tranche d'âge suscitant le plus grand nombre d'appels reste l'adolescence (les 13-18 ans) : 42% des filles et 39% des garçons et 40% de la totalité des appels.
- les thèmes les plus souvent évoqués par les parents sont les difficultés de communication et l'agressivité (de l'opposition à la violence). La scolarité reste un sujet de préoccupation majeur pour les parents.
- dans 66% des situations, l'enfant est élevé par un couple parental d'origine ou reconstitué.

• Les groupes de parents

- Le groupe de Brest : il se réunit 1h30 toutes les 3 semaines. 16 parents y ont participé en 1998.
- Le groupe de Quimper en phase de redémarrage. Il concerne actuellement 7 parents impliqués dans sa dynamique et qui se retrouvent une fois par mois.
- Un groupe de parents d'adolescents s'est réuni à Lesneven durant l'année écoulée, ainsi qu'un groupe de jeunes parents à la Halte Garderie du Centre social de Pontanézen à Brest.

• Les réunions d'information, de sensibilisation et de débats

- 20 interventions réalisées.
- Plus de 900 parents ont été directement touchés.
- 4 professionnels de PARENTEL se sont déplacés sur l'ensemble du département pour réaliser ces actions.
- Chaque intervention dure au moins 2 heures, le plus souvent en soirée, et se partage entre un apport de connaissances et l'animation d'un débat auprès d'un groupe de 20 à 150 personnes.

• Les conférences publiques

- Au nombre de trois cette année, elles ont mobilisé plus de 700 parents autour de Sophie Marinopoulos, Xavier Pommereau et Maryse Vaillant.

• Description du dispositif global

- Un Service d'Aide et d'Ecoute des parents
 - * permanences téléphoniques
 - * groupes de parole
 - * réunions d'information, de sensibilisation et de débat
- Un Service d'Accueil et d'Entretien avec les parents
 - * permanences d'accueil (en cours d'élaboration)
 - * entretiens sur rendez-vous (phase expérimentale)
- Une Unité de Recherche et de Formation
 - * formation continue des professionnels
 - * actions en partenariat avec le Contrat de Ville
 - * activité de réflexion, de communication et de publication, etc.

PARENTEL y est...

• Famille et éducation

Familles Rurales du Morbihan - 6 mars - Rohan (56)

• En finir avec l'enfance : la post adolescence

Fondation pour l'Enfance - 12 mars - Paris (75)

• Écouter les parents

Fédération des Centres Sociaux de Bretagne - 13 mars - Lorient (56)

• Violence tolérable/intolérable dans les relations parents/enfants

UNAFAM - 20 mars - Brest (29)

• Les enfants et les jeux vidéos

A P E de l'École Jean Rostand - 24 mars - Brest (29)

• Autorité, conflit avec l'adolescent

Collège de Mescoat - 1er avril - Landerneau (29)

• L'autorité des parents

École maternelle - 12 avril - Briec (29)

• L'éducation des enfants : la difficulté d'être parent

Municipalité - 26 avril - Gouesnou (29)

• De la performance au plaisir, l'enfant et ses loisirs

Maison pour tous de l'Harteloire - 7 mai - Brest (29)

• Place et réussite scolaire dans la relation à l'enfant

A P E d'une école maternelle et primaire - 28 mai - Guilers (29)

• Être parent d'adolescent

Maison pour tous de Pen ar Créach - 4 juin - Brest (29)

• Le rôle des associations dans l'accompagnement des familles

Groupe Prévention du Suicide - Centre Hospitalier - 18 juin - Saint Lô (50)

LES COMPORTEMENTS AGRESSIFS

Comprendre les violences, colères et oppositions, etc.
Pour mieux y faire face

1. Omni présence de l'agressivité

Personne ne peut nier l'agressivité de l'homme car nous en sommes les témoins et les victimes en permanence. Les comportements agressifs ne sont pas pathologiques en eux-mêmes. Ils sont nécessaires à l'évolution de l'enfant. C'est une tendance propre à l'enfant que d'externaliser ses conflits. Il y a une tendance générale chez les enfants au déplacement des conflits sur la place publique, au passage à l'acte. C'est un fonctionnement « primaire ». L'enfant agit avant de réfléchir.

Peu à peu, s'effectue un passage à un fonctionnement « secondaire ». On réfléchit avant d'agir. Tous les enfants sont caractériels, mais plus les moyens de défense vont se développer, plus il y aura une intériorisation des conflits. Le fait de considérer l'enfant comme un être pouvant être agressif est une évolution. En effet, on a longtemps considéré l'enfant comme un être pouvant être pur et doux, et minimisé ses réactions agressives.

Actuellement, nous savons que c'est à un âge précoce que se manifestent les premières pulsions agressives. L'agressivité fait partie des composantes de l'homme. Elle est dans l'homme. Elle se manifeste de manière plus ou moins camouflée. La psychanalyse a mis en valeur l'importance de l'agressivité dans le développement. Quand l'agressivité s'inscrit dans une diversité de modes d'échanges et de conduites, elle est utile à la construction de l'individu.

L'enfant est un être en évolution, peu à peu sa motricité va se développer ainsi que sa gestualité puis apparaît le langage oral, représentation interne des situations par des mots. C'est grâce à l'expression de son agressivité que l'enfant s'affirme face à autrui comme sujet, lieu de désirs et de volonté et qu'il conquiert les limites de son « moi ». C'est quand l'agressivité devient un mode de relation quasi systématique que l'agressivité peut être de nature pathologique.

2. L'agressivité selon l'âge**• La petite enfance**

Tout d'abord, dès l'âge le plus tendre, l'enfant sait manifester son déplaisir, avant même sa colère. Il y a aura des crises par rapport aux soins routiniers, pendant les relations sociales, ceci pour attirer l'attention. L'enfant par son corps s'exprime, communique, fait appel ou proteste.

Il existe un continuum entre les réactions au manque et à la frustration (qu'on pourrait comprendre comme des empiétements sur le territoire du nourrisson) et la manifestation de revendications plus ou moins agressives à l'égard de l'entourage. Demander, réclamer, exiger impliquent un minimum d'agressivité.

Il faut insister sur le sens de ce comportement : il contribue à la maîtrise progressive du corps et des objets, il s'accompagne du plaisir de détruire et de reconstruire. Sous l'influence de l'entourage, l'enfant maîtrise peu à peu son agressivité qui se manifeste sur un mode de plus en plus socialisé et indirect.

Le degré d'exigence du milieu familial (sévérité ou laxisme) a une incidence. Les enfants ont besoin de rencontrer des barrières, en particulier les plus jeunes qui ont l'impression d'être tout-puissants et l'illusion que tout leur est permis, que tout leur est dû. Ils apprennent, peu à peu, à ne plus être le centre d'intérêt. Mais il y a une difficulté pour eux de voir que l'on n'accède plus à leur moindre désir. L'enfant ressent toute frustration comme une attaque hostile de l'entourage, cela génère de l'agressivité. L'adulte est là pour l'aider à dépasser cela.

• Du bébé à l'enfant (12 mois - 3 ans)

C'est l'âge à la fois réjouissant et anxieux de la marche et du langage. Le « trotteur-parlotteur » apprend à être propre et affirme, de plus en plus, son identité. C'est aussi une période de colères et de caprices. C'est l'heure des interdits et des limites. L'enfant adopte fréquemment un comportement opposant, coléreux. Il peut attaquer, griffer, tirer les cheveux, mordre les enfants de son âge que ce soit à la crèche, à l'école maternelle, dans les jardins publics parfois aussi en famille.

Malgré leur banalité, il faut signaler les problèmes d'adaptation que les comportements agressifs posent, à cet âge, dans les collectivités, alors qu'ils sont beaucoup mieux tolérés dans le milieu familial. Les responsables des collectivités craignent les réactions des autres parents et sentent leur responsabilité engagée. L'agressivité d'un enfant déstabilise beaucoup de monde : les enfants victimes, les parents, les professionnels dont les capacités de surveillance et de protection sont mises en échec. Sans oublier l'enfant agresseur lui-même en proie à ses pulsions destructrices, sa culpabilité et les réactions hostiles de son entourage.

L'agressivité apparaît lors de conflit d'autorité, lors de difficultés liées à l'acquisition d'habitudes physiques courantes et les difficultés sociales avec les camarades de jeux. On commence à fixer des limites : l'apprentissage des règles de la vie commence et ce, non sans protestations, révoltes ou négociations.

Il est important de permettre à l'enfant d'exprimer son agressivité à travers des jeux, des mises en scènes. Ainsi, elle est prise en compte.

La frustration est indispensable à la construction de l'enfant. L'enfant doit apprendre à respecter les règles sociales, à partager, à vivre en groupe.

On peut faire comprendre à l'enfant que lui dire "NON" ne veut pas dire qu'on cesse de l'aimer car l'enfant vérifie cette idée. En effet, lorsque les parents le désapprouvent, le grondent, l'enfant pense qu'il ne vaut rien. Il est alors important de le rassurer et d'essayer de ne pas lui renvoyer une image négative de lui-même, de ne pas le dévaloriser.

On évite beaucoup d'affrontements inutiles si on prend le temps, la précaution et l'habitude d'expliquer à l'enfant ce qui va se passer pour lui, ce qui a été décidé pour lui.

A cet âge, l'enfant doit être capable de différer ses désirs et les mettre en attente de satisfaction. C'est une étape importante dans la construction de la personnalité.

Toute la difficulté à cette époque consiste à réussir à soumettre l'enfant à de nouveaux impératifs et à de nouvelles contraintes en prenant en compte ses capacités et ses aptitudes.

• *L'âge de l'enfance (4-6 ans) :*

L'enfant exprime son agressivité plus verbalement donc moins en gestes. Ses fantaisies agressives sont alors riches et nombreuses comme en témoignent les jeux. En même temps, les rêves d'angoisse et d'agression font leur apparition.

Les crises naissent à l'occasion de difficultés sociales et de désaccords avec les camarades de jeux, colères face à des obstacles, à des plans, intérêts ou des satisfactions. Une violence à minima persiste fréquemment comme en témoignent les agressions sur les animaux (les mouches auxquelles on attache les ailes) ou entre enfants (comme l'illustre le film "la guerre des boutons").

En fait, l'agressivité apparaît dès les premières relations et en réaction contre le malaise et l'inconfort. L'enfant, pour se développer, doit subir des frustrations. Il apprendra à attendre pour se satisfaire et à donner pour recevoir. L'agressivité sera socialisée ultérieurement. Les parents ont à inculquer à l'enfant le respect d'autrui, le respect de l'autre, le respect de soi-même. Il est important d'expliquer à l'enfant les valeurs que l'on souhaite lui transmettre. Observer les règles et tenir compte des valeurs transmises par l'entourage conforte l'enfant dans son estime de soi et facilite les relations sociales. C'est ce que l'on peut faire comprendre à l'enfant.

L'enfant va accepter peu à peu la loi en générale et va acquérir une conscience morale par l'intégration des interdits fondamentaux. Vers 6 ans, l'enfant contrôle de mieux en mieux ses émotions. Il intègre la loi, son Surmoi se constitue, sorte de petite voix intérieure qui lui permet de se gendарmer. Il intériorise progressivement les règles de vie en groupe et en société, et commence à les appliquer.

En même temps, l'enfant teste les limites parce que l'univers de ses valeurs morales est en cours d'édification et qu'il intériorise progressivement les règles du « bon » comportement social.

Si dans la majorité des cas, les conduites directement agressives disparaissent, certains enfants continuent à se montrer violents, tapent leurs camarades, voire les adultes ou leurs parents, cassent les objets des autres ou les leurs. A l'extrême se trouve réalisé le tableau du « bourreau familial » ou du « tyran domestique », un enfant très jeune qui, par son comportement, commande toute la famille. Ce sont des enfants dits impulsifs qui, à la moindre contrariété, entrent dans de grandes colères ou même de véritables réactions de rage. Ils ont tendance à utiliser les autres et surtout leurs parents comme de simples instruments mis à leur disposition et ne tolèrent aucun retard dans la satisfaction de leur demande. Parfois cette attitude est sélective, ne se produisant qu'en présence de certaines personnes.

Citons le cas, assez habituel, d'une mère qui appelle PARENTEL au sujet de sa fille de 11 ans ½, qui est la dernière d'une fratrie de 3 filles. A l'école, il n'y a rien à signaler. C'est en famille que son comportement pose question. Elle change d'humeur sans cesse, passant de la douceur à l'agressivité, épuisant sa mère par ses sautes d'humeur. Celle-ci ne sait jamais « comment la prendre », comment lui parler, par peur de provoquer une « crise ».

Ces crises surviennent d'ailleurs selon un scénario bien rodé. Elles se produisent le soir, lorsque ses sœurs aînées reviennent du lycée et que la mère lui échappe, prise par d'autres activités. L'enfant va alors provoquer ses sœurs et sa mère.

En présence du père, ça se passe beaucoup mieux. Est-ce nouveau ? Elle a toujours été plus ou moins comme cela, tyrannique, exigeante, exclusive avec sa mère : « On me le disait, reconnaît la maman, mais je ne le voyais pas ou plutôt je trouvais cela normal, c'était la petite ».

L'on constate une escalade depuis la rentrée en 6ème. L'enfant est passée de l'école des « petits » à celle des « grands ». On lui demande plus d'autonomie, de responsabilité, mais dans le même temps elle s'accroche aux privilèges de l'enfance. Cette ambivalence importante semble, faute de mots, être mise en scène quotidiennement par l'augmentation de la violence.

La mère, au cours de l'entretien, élabore peu à peu à propos de son « impossibilité » à contenir sa fille. Elle exprime sa peur viscérale et ancienne (car remontant à sa propre enfance) du conflit, du rapport de force. C'est pour éviter le conflit et l'affrontement, qui lui rappelaient tant de mauvais souvenirs, qu'elle a « cédé », dès le premier âge de cette enfant. Elle n'a pas pu s'opposer, dire un refus, se déchargeant entièrement sur le père pour l'autorité. Aujourd'hui, elle constate qu'elle a peur de sa fille, se sentant dépassée, mais pouvant « faire le lien » entre cette manière d'être mère et les expériences précoces qu'elle a faites de l'autorité parentale...

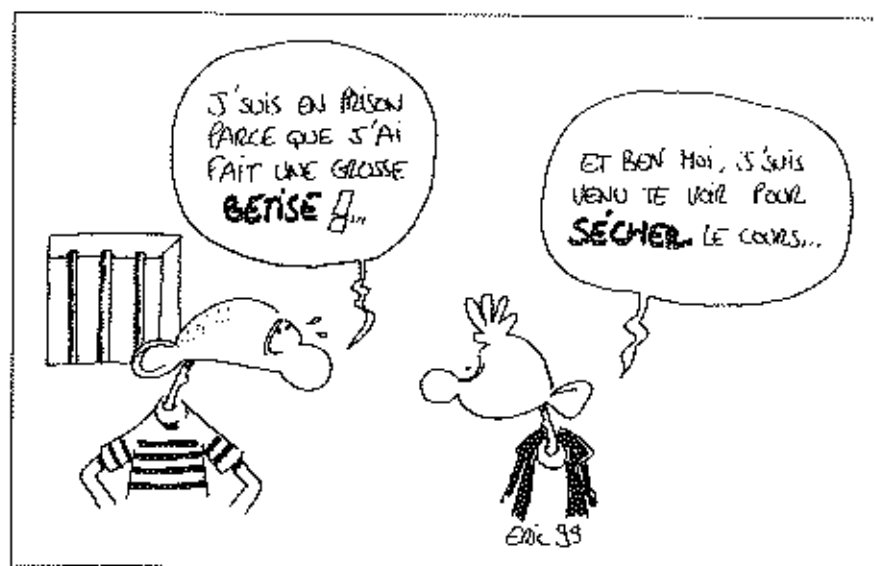
L'entretien lui permet la prise de conscience de ce qu'elle ne peut pas indéfiniment fuir et se décharger sur d'autres.

• A l'adolescence

La pré-adolescence, comme période de transition est d'abord la période du deuil de l'enfance. Mais l'enfant oblige ses parents à continuer de jouer leur rôle d'autorité ô combien sécurisant. Il sollicite ainsi leur aide et leur assistance en cette période troublée. Simultanément, l'opposition apparaît, nécessaire pour mieux s'affirmer, mieux brosser les contours de sa personnalité naissante.

Passage obligé de l'enfance à l'âge adulte, de la dépendance à l'autonomie, il s'agit de rompre les liens infantiles. Ce travail psychique ne se fait jamais sans heurts, sans agressivité, sans crise. Le travail de séparation est facile si l'adolescent l'aborde avec un « capital confiance » acquis dans la petite enfance. Si l'adolescent a manqué de ces relations sécurisantes il ne peut supporter la perte et va se maintenir dans la dépendance. Il n'est pas capable de s'autoriser et va opter pour une « pseudo-autonomisation », et va s'exprimer sous forme d'opposition, d'échec scolaire, de fugue, de désaveu des valeurs parentales. Le but « non avoué » est de dire : « Je me comporte de telle façon que vous allez continuer à me surveiller car je fais des bêtises! »

L'adolescent se cogne contre l'adulte. Par ces heurts, l'adolescent vérifie que l'adulte est solide et qu'il peut s'appuyer « contre » lui.



3. Commentaires

• La violence a du sens

La violence vient toujours de quelque part. L'agressivité aussi a un sens. Un enfant n'est jamais violent sans raison. Parfois, l'opposition à l'école, voire la violence, est une façon de se construire une identité positive en se valorisant aux yeux des autres enfants.

Essayer de comprendre l'origine de la violence est effectivement la meilleure manière d'aider un enfant violent. Parler avec lui est essentiel. Et surtout, il ne faut pas culpabiliser de ne pas arriver à aider son enfant et, dans ce cas-là, faire appel à une aide extérieure.

La violence, nous devons donc essayer de comprendre d'où elle vient. Mais en même temps il est nécessaire d'apprendre à l'enfant à respecter la loi et les autres. Le rappel à la loi est important pour les adolescents « sans limite », « tout puissants ». Si l'intolérance à la frustration est banale vers 2-3 ans, elle peut prendre chez certains des proportions inquiétantes à la phase de latence et à l'adolescence : bris de mobilier, menaces permanentes, passages à l'acte, violence envers la fratrie, envers les adultes, etc.

• Le cercle vicieux de la haine

Ce qui conduit à parler de la violence dans les cités. « La haine » qui est une construction sociale, une affirmation identitaire. Ce sentiment, « la haine », est valorisé par les groupes d'adolescents. C'est un sentiment inscrit dans le cadre d'une vengeance instituée. La violence, les actes délictueux soulèvent la question d'une quête de signification et de valeurs pour une existence personnelle mise socialement à mal. La violence est une manière de se heurter au monde faute d'une butée pour s'enraciner, de s'assurer de sa valeur.

Quand le lien social ne s'établit plus que dans la méfiance et le rejet, il reste la brutalité du monde et, pour affirmer son existence, le recours à une brutalité. La haine, quand elle existe, apparaît comme une forme de résistance au fait de vivre à la marge, une manière de se poser en s'opposant.

Pour les jeunes qui grandissent dans des banlieues et dans le sentiment de l'indignité sociale de leurs parents et d'eux-mêmes, « la haine » est une réplique du rejet social, du racisme ordinaire, à la déscolarisation, une réponse sans ambiguïté à l'exclusion, au sentiment d'appartenir à un autre monde.

Aussi est-il important, parallèlement, de travailler les impasses des politiques sociales et de réfléchir sur les grandes fractures sociales que traversent aussi le monde de l'enfance.

• Faire face aux crises de violence

L'agressivité manifestée ainsi dans les conduites violentes caractérisées est évidemment le symptôme le plus difficile à supporter par les adultes, qu'ils

soient parents, ou éducateurs au sens large. Elle ébranle la sécurité de celui qui aide ou éduque, met en péril son autorité devant le groupe et blesse son image.

L'agressivité et la violence contribuent aussi à renforcer les phénomènes de rejet de la part de l'entourage et donnent à l'enfant une fausse impression de toute-puissance, l'empêchant souvent d'aboutir à des prises de conscience de ses comportements.

L'agir empêche l'élaboration d'un processus de distanciation. Lorsqu'un enfant ne parvient pas à mettre spontanément en jeu des mécanismes de contrôle et devient submergé par la colère et par la haine, il est alors inutile de le laisser dans cet état de désorganisation. De telles crises effraient le jeune lui-même, ainsi que son entourage. Elles contribuent à lui donner aux yeux des pairs un statut de « fou » qui alimente gravement sa dévalorisation. Elles multiplient l'apparition des phénomènes de brisure car durant les pertes de contrôle, le sujet détruit parfois des objets auxquels il peut tenir. Arrêter l'agir est donc une nécessité.

Plus un enfant est précaire dans son identité, plus il a besoin d'autorité c'est-à-dire de « moi auxiliaire » qui lui indique clairement les limites à ne pas dépasser. Lorsque l'enfant devient submergé par ses émotions, ce « moi auxiliaire » peut venir se substituer brièvement à sa personne.

• *Le recours à la parole*

Il est évident que le passage à l'acte est d'autant plus fréquent que l'enfant utilise difficilement les mots pour exprimer son désarroi. La situation est difficile, dangereuse lorsque l'agressivité est le seul mode de relation possible.

Toute tentative pour aider l'enfant à dire en mots ce qu'il peut ressentir et tout effort éducatif pour l'inciter à prendre une certaine distance vis à vis de ses propres émotions vont donc contribuer à réduire les manifestations hostiles.

Il faut noter que l'agressivité a un sens, sens qu'il faut essayer de cerner. Il est nécessaire de se centrer sur le vécu de l'enfant, sur ce qu'il ressent.

Gwenaëlle BOSSEUR

Psychologue et écoutante à PARENTEL

L'ADOLESCENT, SES PARENTS

ET LE PSYCHOTHÉRAPEUTE

Les conditions d'une nouvelle rencontre

Rencontrer un psychothérapeute nécessite une démarche de l'adolescent et de sa famille hors du milieu social, vers un établissement particulier qu'il soit un CMPP ou un centre de consultation du secteur psychiatrique ou un cabinet libéral.

Ces lieux sont des lieux de cure ambulatoire. L'adolescent et/ou ses parents doivent pour rencontrer un psychothérapeute, se déplacer et faire une démarche volontaire qui prend son sens aussi bien dans le fait physique de se déplacer que dans le fait d'aborder et de parler de ses difficultés dans une démarche de soins, de cure, dans le sens étymologique du terme, du curatif qui va mener à la guérison. (Au XVIème siècle : traitement et généralement traitement d'une certaine durée, suivi de guérison). Il est donc question de soins, de guérison. Nos services dépendent de l'Assurance Maladie et les frais engagés sont donc remboursés à ce titre là.

Lorsqu'un adolescent et ses parents font appel au psychothérapeute, ils acceptent de parler de leurs difficultés dans un contexte nouveau, celui du développement psychique et de la structuration de leur personnalité et ils parlent d'une difficulté évolutive, mobilisable. Ils abordent cet état de crise, dans le contexte historique intra-familial : il s'agit alors de poser le malaise de ces adolescents du côté de la souffrance psychique.

Le face à face Parents/adolescent prend alors une toute autre dimension et la crise prend sens dans la transmission d'une génération à l'autre de signifiants inconscients. La psychothérapie va permettre leur mise en élaboration symbolique dans un lieu transférentiel.

Nous sommes dans le champ de la psychanalyse. Et, dans cette perspective, on pourrait dire que les équipes de prévention travaillent à l'horizontal (réseaux et partenaires multiples) et le psychothérapeute à la verticale (transgénérationnel) dans la lignée familiale.

**Carrefour des
Pratiques Pro-
fessionnelles**

**Quand des parents
et un adolescent
s'adressent à un
psychothérapeute, il
s'agit de poser le
malaise du côté de
la souffrance psy-
chique.**

Les parents face à l'adolescent

Comme nous sommes dans le cadre de PARENTEL, je vais aborder maintenant le positionnement des parents face à ces adolescents qui poussent les limites, face à ces adolescents en crise.

Exercer le rôle de parent : mettre et maintenir en mouvement.

En naissant, un enfant transforme deux adultes en parents. On peut dire ainsi que c'est l'enfant qui fait ses parents (selon le mot de F. DOUTO) et pendant de nombreuses années, les parents vont de manière plus ou moins harmonieuse exercer leurs dons d'éducateur, aider leurs enfants à grandir, à se développer et tenter de réaliser leurs rêves idéalisés, bref exercer leur rôle de parents. Exercer, au sens étymologique signifie : mettre et tenir en mouvement. Il s'agit d'une mise en dynamique, d'un exercice... périlleux parfois.

Quand les enfants deviennent adolescents, être parents devient particulièrement difficile : ils ne sont plus les parents d'un tout petit enfant, ils sont face à des presque jeunes adultes. Les parents sont alors « déboulinés » de leur rôle de parents, de ce statut qui faisait qu'ils avaient à s'occuper de cet être fragile qui avait tout à apprendre d'eux et qui occupait tout leur temps. C'est une mutation importante pour les parents et c'est douloureux.

La crise est parfois nécessaire pour interroger l'illusion parentale de rapports familiaux harmonieux.

C'est d'autant plus difficile qu'on est souvent dans l'illusion que les rapports parents/enfants sont par nature harmonieux. Le quotidien démontre sans arrêt le contraire. Mais on ne veut pas l'entendre, le voir, et il faut la crise, et pousser très loin les limites parfois pour que cette illusion tombe.

La perte d'une illusion

Dans mon travail auprès des parents d'adolescents, il est toujours question de cette illusion de ce « savoir-faire » perdu qui dans les propos apparaît, par exemple, sous la forme de l'échec, de parole tel que : « *Je suis un mauvais parent* », « *C'est de ma faute* », « *Je n'ai pas su y faire...* ».

Et aussi des paroles de rejet, voir des propos orduriers, propos que les parents eux-mêmes reprochent à leurs enfants et de passages à l'acte allant jusqu'à l'abandon. Signes multiples de détresse. L'adolescent en posant des actes parle et s'adresse à ses parents. Et comme quand il était petit, les parents s'ingéniaient à « décoder » les pleurs et gestes de leur nourrisson, travailler comme thérapeute auprès des parents d'adolescent c'est leur redonner cette possibilité de décodage, d'interprétation de ce nouveau langage, décoller de la réalité et se mettre en communication avec cet être en mutation, sortant de sa chrysalide pour, excuser l'image, devenir un joli papillon, volant de ses propres ailes.

Le rôle des parents d'adolescents

Le rôle principal des parents à cette période de mutation de leur enfant, est d'être « contenant » à la manière où, quand il était tout petit, faisant ses premiers pas, ils l'entouraient de leurs bras, pas trop près, pas trop loin, pour le laisser vaciller et trouver son équilibre.

Dans cette période troublée où l'adolescent remet en question les valeurs et est en quête de nouveaux modèles, de nouvelles espérances, le positionnement du couple parental, et peut-être avant tout le positionnement du père, semble être ce qui va déterminer la possibilité pour « cet être qui va devenir adulte » de se décoller de la dépendance à la mère dont il ne veut plus qu'il rejette, tout en préservant une possibilité de lien, nécessaire à son évolution.

La place du père et la sanction

On connaît la fonction classique du père, mise en avant par FREUD et la théorie psychanalytique qui est de protéger l'enfant de l'inceste en s'interposant entre lui et sa mère et, parce qu'interdisant la mère, ouvre le champ du désir sur un Autre, et au-delà, sur tous les autres.

Ensuite de nombreux auteurs ont bien montré qu'au-delà de la fonction d'interdit, la référence paternelle comporte une fonction de protection par le fait que, moyennant ce renoncement à la mère, l'enfant bénéficie

Le thérapeute aide les parents à « décoder » les messages contenus dans les passages à l'acte de l'adolescent.

Le père, entre interdit et protection, est attendu pour maintenir l'adolescent à une juste distance de sa mère.



de la bienveillance paternelle qui lui permet de faire alliance avec lui et de se sentir protégé.

Cette barrière contre l'inceste prend forme dans le quotidien notamment par l'acte de punir et de sanctionner. La fonction de punition a notamment pour rôle cette séparation d'avec la mère.

Or dans notre société, on peut noter une dérive de cette punition/sanction. Elle fait référence au Père (avec un grand P), un père désincarné, une loi lointaine. La Loi (avec un grand L) qui se rapprocherait plus de la loi sociale. Le père se trouvant comme dépossédé de cette fonction de séparation mère/enfant (là où il a sa place auprès de la mère) pour ne garder que la fonction Punition/Sanction.

Cette évolution prend d'une certaine manière racine dans les repositionnements Femme/Homme dans notre société actuelle avec, bien souvent, un père qui a perdu la possibilité d'accompagnateur au quotidien de ses enfants. Et ce dont il est question n'a rien à voir avec les statuts réels des couples et familles, mais bien plus dans ce mouvement « féministe » qui ne laisserait plus de place au Père et ce statut des pères « dépossédés » qui ne savent pas encore trouver une place hors domination ou absence.

Le père, c'est l'interdit, mais également la protection.

Or pour que la sanction ne soit pas arbitraire, ni incompréhensible, il faut qu'il y ait un minimum d'empathie et de continuité dans la relation entre le père et l'enfant et, aussi, que la mère puisse soutenir cette fonction paternelle.

Si la sanction est ponctuelle, on verse dans l'idéologie avec tendance totalitaire qui a pour effet de signaler les manques sans marquer les limites ni rétablir les valeurs.

Il faut donc que l'enfant soit suffisamment « nourri » par le père pour qu'il accepte qu'il n'y a rien de dépourillant, de honteux à supporter la limite « énoncée ».

Conclusion

Ce propos avait pour but de poser les jalons de ce travail de thérapeute et, dans l'esprit de cet atelier, différencier la dynamique des « aides » proposées à chaque niveau d'intervention et des lieux où les adolescents se font voir.

Pour les parents d'adolescents, consulter un thérapeute permet de faire coupure avec la réalité quotidienne, se dé-marquer, prendre le temps de la communication et tenter de retrouver le « sens » des passages à l'acte.

Sylvie CARIOU
psychothérapeute

Directrice du CMPP Claude Chassagny à Brest

PARENTEL

Lieu d'accueil et d'entretien avec les parents

- Entretiens sur rendez-vous
 - Groupes de parole
- Réunions d'informations et de débats
 - Consultations par téléphone

BREST **MORLAIX** **QUIMPER**
02 98 43 21 21 02 98 88 70 70 02 98 95 47 47

Lundi et vendredi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Mardi, mercredi et jeudi : de 14 h à 17 h

A LA LIMITE : RÔLE ET PLACE DE LA P.J.J.

Créée en 1945, la Protection Judiciaire de la Jeunesse (anciennement Éducation Surveillée) est l'une des 5 Directions du Ministère de la Justice.

Le cadre institutionnel de la P.J.J.

Cette Administration est essentiellement chargée d'assurer l'exécution et le suivi de mesures individuelles ordonnées par les Juridictions compétentes (Juge des Enfants, Juge d'Instruction, Parquet des Mineurs) au titre de :

- l'Ordonnance du 2.2.45 relative aux mineurs délinquants.
- l'Article 375 du Code Civil concernant l'assistance éducative des adolescents en danger.
- le Décret du 18.2.1975 relatif à l'action éducative en faveur des jeunes majeurs.

Parallèlement à cette mission prioritaire de Service Public, la Protection Judiciaire de la Jeunesse a pour orientation d'inscrire son action dans le cadre des politiques publiques en direction de la jeunesse en difficulté (insertion professionnelle, santé, toxicomanie, exclusion scolaire, prévention de la délinquance...) et participe à ce titre à une politique active de prévention.

Analysée sous l'angle de la mission de Service public, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, englobe les moyens qu'elle gère en direct, le secteur public, et les établissements et services du secteur associatif, qu'elle habilite, tarifie et contrôle.

Cette double compétence, Pénale et Civile, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, fondement de la Justice des mineurs en France est particulièrement intéressante au regard du thème de ce Carrefour, puisqu'il s'agit pour cette administration d'assurer simultanément une actions éducative en direction de deux catégories de jeunes, qui peuvent sembler, à priori, présenter des problématiques fondamentalement différentes :

- d'une part, des adolescents ayant transgressé (délinquants-auteurs).
- d'autre part, des adolescents victimes, en danger moral ou physique, dont les conditions d'éducation sont gravement compromises.

L'appel à l'autre de la confrontation aux limites

Chez ces jeunes, grands adolescents en difficulté aggravée, l'expression de la confrontation aux limites prend des formes différentes selon leur origine juridique, mais présente de mon point de vue, le même sens.

Si les adolescents délinquants, majoritairement des garçons, présentent principalement des troubles de la conduite et du comportement (transgression, violences, vols...) dirigés vers l'extérieur, et éprouvent par là les limites des règles sociales, les jeunes en danger présentent quant à eux des troubles qui peuvent apparaître comme sexuels.

Comme le montrent les recherches épidémiologiques menées concernant l'adolescence, on constate que pour les filles le corps est au centre des troubles (anorexie, boulimie, tentatives de suicide, dépression...), alors que chez les adolescents garçons c'est l'agir et la transgression qui sont au premier plan (alcool, drogue, absentéisme scolaire...).

On peut parler là de troubles autocentrés, qui viennent éprouver les limites du corps, et parfois de la vie. Dans tous les cas, cette violence, qu'elle soit dirigée vers autrui ou sur soi-même, est destinée pour ces jeunes à s'assurer qu'ils existent et que le monde autour d'eux existe aussi.

Daniel SIBONY, psychanalyste, dit : « *Quand les jeunes frappent, ils frappent à une porte...* ». Et généralement, lorsque l'on frappe à une porte c'est pour s'assurer qu'il y a quelqu'un derrière!

Le mineur délinquant et son rapport à la loi

Pour aller plus loin, et en nous centrant plus particulièrement sur les mineurs délinquants, quels sont ces jeunes au regard des questions de loi, d'autorité, de normes, de limites ?...

Tout d'abord, en termes de caractéristiques et pour une immense majorité d'entre eux, nous pouvons dire que lorsqu'ils ont à faire à la Justice des Mineurs, le rapport à la Loi n'existe pas.

Cette situation dépasse la simple question du conflit avec des règles d'adultes. On peut penser qu'ils n'en sont pas là. Ils vivent dans le plaisir immédiat et ne font pas vraiment de différence entre ce qui est bien et ce qui est mal, ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas.

Par exemple, en début de prise en charge lorsque nous sommes amenés à évoquer les raisons, parfois graves, ayant conduit à la mise en place d'une mesure pénale, ils manifestent rarement d'emblée, de sentiment de culpabilité. De même, ils sont rarement aptes à imaginer et comprendre la souffrance des victimes.

Ils connaissent évidemment un certain nombre de normes et de limites, mais comme des notions superficielles non intégrées. C'est généralement moins l'intégration de notions de bien et de mal qui les détermine à commettre un délit ou pas, que le fait qu'on les en empêche ou non. Ces adolescents ne conçoivent l'interdit qu'imposé par quelqu'un.

Ceci explique que dans un premier temps les équipes éducatives soient obligées d'en passer par un rapport d'autorité contrainte, voire un rapport de force.

Pour ces jeunes, l'éducateur ne représente bien souvent que lui-même. Tout l'objectif de l'action éducative sera donc de faire en sorte que progressivement il représente l'institution, puis la loi, de les amener à intégrer que l'individu qui s'adresse à eux, leur signifie un certain nombre de limites, soit porteur d'une parole qui le dépasse.

Dans ce contexte, le cadre extérieur de la décision judiciaire qui d'une certaine manière s'impose à l'identique, au jeunes et à sa famille, mais aussi à l'éducateur et à l'institution, peut-être un réel atout.



Fragilité familiale et difficulté d'intégration de la Loi

A quoi tient cette absence d'intégration de la loi chez ces adolescents ?

Pour ne pas outre passer mes compétences, je me bornerai à constater que pour l'immense majorité, ils sont issus de familles éclatées ou recomposées, aux fratries importantes et où le père est totalement invalidé, même si dans un certain nombre de situations il reste physiquement présent.

En revanche la relation avec leur mère est extrêmement forte, fusionnelle, sans aucune distance.

Cette mère ne leur a pratiquement jamais posé de réelle limite jusqu'à la pré-adolescence. A l'âge de 12/13 ans, les premiers actes posés, que d'après ces parents « rien ne laissait prévoir », provoquent une réelle situation d'effondrement, d'impuissance et de rejet.

Aujourd'hui, la précarité économique et culturelle dans laquelle se trouvent bien des familles, amène les équipes éducatives à être confrontées de façon croissante à la difficulté d'instaurer un réel dialogue avec les parents, qui malgré le cadre contraint de la mesure judiciaire, continuent à bénéficier de l'entière jouissance de leurs droits et de leur autorité parentale.

La plupart ne possèdent pas le moindre savoir-faire avec un adolescent, beaucoup considèrent toute remise en question comme une intrusion intolérable, ou le passage par le judiciaire comme un désaveu de leur propre capacité à être parents.

Le réinvestissement de l'autorité parentale si elle est indispensable, se heurte là à de réelles difficultés. Si la délinquance des mineurs pose effectivement la question de la fragilisation de l'autorité parentale, elle pose aussi celle de l'efficacité de la sanction pénale face à un passage à l'acte qui n'a généralement pas le même sens pour son auteur que pour la Société.

Nouvelles perspectives

Comment dès lors redonner sa vraie place à chacun, à chaque pôle, que ce soit notamment la famille, l'école, la Justice ?

Vraisemblablement en construisant nos interventions avec l'ensemble de ces intervenants, en utilisant de nouvelles modalités de travail avec les familles, et en premier lieu en ne substituant pas à elles, en ne faisant pas à leur place, comme c'est souvent la tendance peut-être légitime des institutions « toutes puissantes » même si cela peut sembler a priori plus complexe et plus difficile.

Au delà, je pense qu'il faut aller plus loin dans le travail avec des collectifs de parents, et instaurer un réel partenariat avec eux.

Les expériences engagées çà et là dans le champ de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, montrent que des parents jusque là stigmatisés par la relation individuelle avec le travailleur social, (convocation...), peuvent retrouver dans un cadre collectif (projets d'institutions...), pour peu que celui-ci leur en laisse la place, une réelle capacité d'acteurs.

Meilleures modalités de partenariat, nouveaux modes de travail avec les familles, mais aussi, et sans remettre en cause la primauté de l'action éducative dans le traitement de la délinquance des mineurs, principe posé par l'ordonnance du 2.2.45, en allant vers une véritable prise en compte de l'acte

délictueux du mineur en dépassant le traditionnel conflit entre les tenants du « tout éducatif » et ceux du « tout répressif ».

Si la sanction pénale doit rester l'exception et la mesure éducative la règle, il n'est jamais une bonne chose de placer l'acte délictueux au second plan. Sans le sens symbolique du coup d'arrêt de la Loi, l'éducatif aura de toute façon des difficultés à fonctionner.

On peut donc parler d'une expression de la loi qui intégrerait de l'éducatif ou même qui serait une garantie de ce que la démarche éducative puisse s'engager.

Conclusion

Pour conclure, nous pouvons dire que face à l'affaiblissement des grands pôles d'autorité traditionnels comme notamment la famille et l'école et la perte de repères qui en découle, le rappel de la loi et son application cohérente s'avèrent nécessaires.

Les débats très actuels sur la délinquance des mineurs mettent cette question au cœur des préoccupations.

Néanmoins, le paradoxe qu'il y aurait à souhaiter imposer la loi par la contrainte et en conséquence à en susciter le rejet par ces adolescents, en cédant à la tentation sécuritaire, confirme à mon sens la nécessité et l'urgence qu'il y a à réfléchir à des réponses qui pourraient garantir la transmission de normes lisibles, crédibles et démocratiques.

Cette question sans aucun doute nous renvoie à nous mêmes, adultes, professionnels et parents, mais aussi au fonctionnement social, à ses failles, ses incohérences, ses abandons.

Il y a actuellement un risque, comme l'évoquent Antoine GARAPON et Denis SAIAS dans la « Justice Pénalisée », « que la Justice et tout particulièrement la Justice pénale des mineurs soit surinvestie symboliquement comme le dernier rempart, le dernier recours de l'ordre éducatif, social et public de la démocratie ».

Guy BEZAT
Directeur Départemental
de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du FINISTÈRE,

Thema

LA LOI, L'ENFANT ET L'AUTORITÉ DE SES PARENTS¹

(...) *Incertades et exploration*

Petits caprices et incertades marquent le besoin vital qu'a l'enfant de mettre en scène et en acte les questions de séparation et de protection. Il explore son espace personnel, son pouvoir, ses compétences, ses limites. Ces conduites banales restent généralement dans le cadre familial, mais peuvent le mener aussi à multiplier les expériences pour maîtriser les objets, rechercher un mode de contrôle sur le monde et sur lui-même. Vider le placard de tout ce qui est à sa portée, démonter, dévisser, démanteler...

Il s'agit d'évaluer l'espace extérieur, d'en apprécier les charmes, d'en goûter les dangers. Ce sera même l'occasion d'éprouver son courage, de mesurer sa force, d'y aller de son désir. Plats-bandes saccagés pour offrir un bouquet à la maîtresse, pot de confiture entamé, livre précieux redécoré avec art et gouaches.

Vaisselle cassée, c'est la fessée... Les désobéissances familiales sont légion : tout ce qui est posé comme cadre peut être défié. Fugues, comportements régressifs. Gloutonneries, colères, bouderies, caprices, exigences, saletés... Argent

¹ Extraits de la conférence donnée par Maryse VAHJANI, à BREST le 24 novembre 1998

dérobé dans le porte-monnaie, courrier détourné, petits trafics domestiques, les choses peuvent prendre de la gravité tout en restant dans le cadre familial.

Pour initiatiques qu'elles soient, ces expériences peuvent aussi déborder hors de la famille et venir rencontrer la loi sociale, ses modes, ses codes, ses systèmes de régulation. Alors, l'affaire se corse.

Petite délinquance initiatique

Pour la justice, la délinquance des enfants de moins de treize ans, dans la période entourant la puberté, est généralement considérée comme ludique. Elle est dite transitoire, exploratoire, voire initiatique. Les premiers méfaits sont effectués à la maison et dans le quartier proche, sur le chemin de l'école et à l'école. De plus en plus violente, et précoce, elle inquiète les magistrats de la jeunesse et les éducateurs. Les enfants semblent commettre plus spécifiquement des chapardages et des vols, dans les grands magasins ou les grandes surfaces. Peuvent venir ensuite des vols de véhicules à moteur, surtout des deux-roues ; des actes de vandalisme ; vitres brisées, cabines téléphoniques et distributeurs fracassés, tags et graffiti ; des actes de violence, bagarres, rackets, voire des agressions.

La plupart du temps, l'affaire ne dépasse pas le commissariat du quartier. Les parents sont convoqués, se rendent à la

convocation, s'expliquent et règlent la question à la maison. La période est orageuse : discussions, explications, larmes et punitions. Tout rentre dans l'ordre si le père Noël ne répond pas à la place du père Fouettard, si les parents n'en profitent pas pour régler leur problème de couple.

C'est un des petits drames de la vie. N'en faisons pas une tragédie. Ni une bouffonnerie ! Certes, il n'est pas agréable d'être convoqué à l'école, au commissariat ou au palais de justice.

Mais c'est peut-être une occasion de se parler, de s'expliquer, de rappeler qu'on ne fait pas n'importe quoi à n'importe qui... De rappeler que l'autre existe, qu'il ne peut avoir sa place sans des règles qui la lui garantissent.

Loi, y es-tu ?

En fait, l'enfant et l'adolescent cherchent des limites et des réponses.

C'est le jeu de « Loi, y es-tu ? » sous la forme de « Loi, m'aimes-tu ? », « Te soucies-tu de moi ? » Nous sommes dans le registre de ce que D.W. Winnicott appelle la « tendance antisociale ». Les actes désagréables sont des appels. Ils signalent l'espoir d'être entendu dans sa différence, dans sa quête, dans sa plainte, d'être reconnu dans son existence d'individu séparé, en route sur le chemin de l'indépendance. L'enfant cherche à

explorer son espace personnel et la projection de cet espace dans la famille et hors de la famille. Il cherche sa juste place.

Après les premiers essais dans le cadre et le confort de la famille, il va explorer l'extérieur. Mais s'il sort de la famille, il ne cherche ni à la quitter ni à la perdre. Celui qui explore pour la première fois le monde des interdits sociaux regarde derrière lui pour voir si on s'inquiète. Il attend, et espère que ses parents réagiront, l'appelleront, le retiendront.

Les réponses parentales aux caprices, bouderies et autres agissements infantiles auront déjà donné le ton. L'enfant-roi voudra découvrir les limites de son royaume. Celui qui doutera de l'affection qu'on lui porte cherchera à éveiller l'intérêt. Celui à qui tout est permis rejoindra celui qui n'a droit à rien, chacun d'eux interrogeant l'affection des siens et le souci qu'ils ont de lui.

Sous le déguisement du père Noël et du père Fouettard, celui que ces comportements sollicitent, c'est le père, celui qui joue le rôle paternel. Est en question la fonction sociale et socialisante de celui qui incarne le pacte des hommes, la loi, sous son aspect ordinaire de code culturel, social et civil. Ce père social rétribue, récompense et punit les actions de l'enfant en fonction de ses conduites. C'est le protecteur bon enfant qui fait les gros yeux si on

n'est pas sage. Cette figure nous rappelle la peur du gendarme, quand la loi porte un uniforme et que la peur d'être puni tient lieu de morale.

(...) Les réponses sociales

La loi du Code pénal, celle du policier et du juge, si elle est rencontrée, n'est pas la première. Avant elle, le système de valeurs de la famille et celui de l'école auront été convoqués. L'inadaptation de leurs réponses aura pu être un élément important dans la poursuite des transgressions. Lorsque l'appel arrive à la société, sous la forme de passages à l'acte délictueux, c'est souvent que des réponses n'ont pas été données dans l'environnement familial et que le jeune a été contraint de « porter plainte » plus loin.

Il provoque la loi pour mesurer la distance qui le sépare de l'interdit, pour trouver son identité. Certains trouveront des réponses, d'autres des étiquetages qui leur assigneront une identité de débile, de délinquant, de « cas difficile », de toxicomane, de psychopathe... La plupart trouveront dans l'ordinaire des réponses parentales de quoi dresser la cartographie d'un espace suffisamment vaste et organisé pour ne pas chercher à en déborder les marges. (...)

Dire « non », mais à quoi ?

On essaie de dire « non », mais on ne sait pas à quoi on dit « non ». Pour être à la juste place vis-à-vis de son enfant, il faut s'être dit « non » à

soi avant. Il faut qu'on soit capable de tenir sa place de parent qui n'est pas compatible avec des immenses désirs de maternité et des immenses désirs de paternité.

Si on peut s'autoriser à bien toucher son enfant (câlins...), à faire plein de choses avec lui, c'est bien parce qu'on sait, et donc en conséquence, qu'il sait qu'il y a des tas de choses qu'on ne peut pas faire. On ne prendra jamais son enfant pour son confident, on ne pourra pas partager un certain nombre de choses ; il y a une distance indispensable qui, si elle est bien respectée, permet de se poser la question : « *quelle est l'autorité que j'ai sur lui ?* », « *pourquoi j'ai de l'autorité sur lui ?* » Dans une relation entre parent et enfant, on n'est pas dans un rapport dominant/dominé. Si on veut faire de notre enfant une personne libre, heureuse, qui fait ses choix, ce n'est pas en le dominant qu'on y arrivera. La question devient donc : « *Quelle est ma responsabilité de parent ?* » « *Quelle responsabilité me donne cette autorité ?* »

Autorité n'est pas rapport de force

La relation parent/enfant est un rapport inégal et disproportionné où on n'est pas dans le donnant-donnant, de même qu'on n'est pas dans un schéma action-réaction.

On est dans un autre registre dans lequel ce que transmet le parent, l'enfant doit pouvoir s'en saisir ; non pas pour le rendre à l'envoyeur, mais

pour le transmettre à son tour. L'enfant devenu adulte lui-même prendra cette position, puis aussi, il renoncera, par rapport aux enfants qu'il adoptera, mettra au monde, dont il s'occupera. On voit comment le schéma générationnel se construit. Il ne s'agit pas de faire cadeau à maman, de lui montrer à quel point on est une bonne fille ou un bon fils. La parentalité et la condition de la parentalité se construisent sans retour à l'envoyeur.

A propos de ce que l'enfant doit

Il y a bien sûr quand même des retours ! Une relation en faite d'échanges. A un moment où les enfants devenus grands, vieux, ont une petite larme parce qu'ils pensent à leurs parents, ils ont de la tendresse... Mais tout le passage de la vie ne peut se faire dans la totale gratitude, sinon, si c'est le cas, on resterait collé à nos parents et nos enfants resteraient collés à nous. L'ingratitude est nécessaire.

Attention, il faut quand même de la gratitude ! Je l'appelle la dette humaine ; c'est ce qui va se transmettre, de génération en génération. L'enfant va essayer une dette à l'égard de ses parents, mais il ne pourra jamais leur rendre ; il pourra la donner à d'autres, dans la transmission généalogique. Mais, plutôt que de transmettre sa dette à ses enfants et petits-enfants dans son état, telle quelle, il pourra, auparavant, la transformer. La dette de gratitude qui circule des parents

vers les enfants, c'est la dette humaine, c'est le lien générationnel.

Les deux axes de la parentalité

Imaginons une ligne verticale ; il s'agit de la transmission généalogique à partir de nos ancêtres, nos aïeux, grands-parents, parents, enfants, petits-enfants, etc. On a autour de nous un père, une mère. Mais on n'a pas qu'un père, une mère, etc. On peut avoir un « père de nom », celui dont on porte le nom ; « un père de sang », celui dont on porte le patrimoine génétique, « un père de lait », dont on ne porte ni le nom, ni le patrimoine génétique et pourtant, c'est lui qui nous a élevés, qui nous a aidés à traverser les problèmes de l'enfance.

On peut avoir 3 pères, de même que l'on peut avoir 3 mères ; une qui nous a mis au monde, celle qui nous a donné notre patrimoine génétique, une autre non pas qui nous a donné notre nom, mais qui a été épouse de celui qui nous a donné notre nom, une troisième, qui est « la mère de lait », et qui se levait la nuit à un moment, lorsque l'on était petit et qui, aujourd'hui, se fait du souci pour nous.

Mais on a donc autour de nous des lignées : une qui nous vient de notre père et une qui nous vient de notre mère. Toutes ces lignées par les hommes, les femmes, père et mère, grands-pères et grands-mères, etc., au niveau du nom, du sang et de la

transmission éducative, font ce que nous sommes aujourd'hui.

Ce que j'appelle parent de lait, ce sont les parents de la transmission éducative, religieuse et culturelle. C'est ceux qui disent : « ça ne se fait pas chez nous », « nous n'avons pas l'habitude de... » C'est cette transmission de valeurs qui permet à un enfant de savoir qui il est et d'où il est. C'est ce dont souffrent tellement les enfants qui ont été arrachés à leurs familles et qui n'ont jamais eu de continuité dans la transmission de valeurs ; ils sont passés d'une institution où on disait : « on ferme la nuit à telle heure ! », à une autre où on disait : « on ne doit pas faire ceci ! », mais sans aucune parole qui unifie cette transmission de valeurs.

(...) De la difficulté d'être parent

Il est plus difficile d'être parent aujourd'hui qu'hier. Ce n'est pas plus difficile d'être un mauvais parent aujourd'hui que hier, mais hier, dans la société traditionnelle, il y avait du contrôle social, la pression du village, l'autorité des institutions. Ce contrôle social traditionnel permettait à chacun de savoir quelle était sa place. Les comportements étaient contrôlés par les oncles, les tantes, etc. Être parent, dans la société traditionnelle, c'était dur, mais ce n'était pas difficile ; on savait ce que l'on avait à faire, comme nos parents l'avaient fait. Chaque fois que l'on s'éloignait de ce modèle, on était remis à sa place par l'ensemble du dispositif de

contrôle social ; la société, la famille, le patriarcat, les notables, les institutions, donc le modèle pouvait se transmettre.

Aujourd'hui, on commence à parler de l'enfance maltraitée, des enfants qui subissent des sévices, qui sont en danger même chez des notables. Avant, on pensait que les enfants n'étaient maltraités que chez les pauvres ; on l'a cru longtemps. Aujourd'hui on sait que ce n'est pas vrai, qu'il y a des enfants maltraités, en danger, qui subissent des sévices physiques, psychologiques, dans des familles qui ont un niveau socio-économique élevé.

Avant, on savait comment faire quand on était parent ; ou alors on se chargeait de nous le rappeler. Aujourd'hui, on est tous seuls ! La société a beaucoup évolué ; il n'y a plus de rituels, lesquels étaient là pour que les choses se reproduisent ; ils permettaient de relier l'individu dans son temps au social et le social dans son temps à l'individu, dans une société à changement lent.

A propos de l'autorité parentale

Il y a des ruptures de transmission chaque fois qu'il y a des changements dans le cadre social. Il y a une accumulation repérée de ruptures des transmissions dans les processus sociaux, économiques avec la montée du niveau de vie et surtout la femme qui a changé de statut, qui est sortie de son rôle de mère pour aller dans un rôle de société. Beaucoup d'entre elles font

des études accédant à un travail salarié, à l'extérieur, et cela change le rapport au travail, de l'homme à l'argent du ménage, de l'autorité paternelle.

Le code Napoléon ramenait la notion d'autorité paternelle du chef de famille. Aujourd'hui, il s'agit de l'autorité conjointe. Dans le déplacement de l'autorité du père à l'autorité parentale, on trouve là tout le changement de la famille qui permet de faire émerger la question de la parentalité telle qu'elle se présente aujourd'hui.

L'autorité parentale, dans le code civil, ne dit pas les attendus de l'autorité paternelle et ceux de l'autorité maternelle ; il parle d'autorité parentale paternelle ou maternelle. Cela signifie que la notion de parent est une notion globale, on est parent à deux. Si on est tout seul, on est parent pour deux.

On dit aujourd'hui que ce n'est plus le mariage qui fait l'enfant, mais c'est l'enfant qui fait le mariage. Ce n'est plus le mariage qui fait la famille, mais l'enfant qui fait la famille. Il n'y a pas besoin d'être mariés pour être les parents d'un enfant, sans s'être engagés l'un par rapport à l'autre, ni les deux par rapport à l'enfant. Il n'y a aucun engagement de responsabilité pour un enfant, sauf l'autorité parentale attribuée aux parents pour protéger l'enfant. L'autorité parentale est la responsabilité des auteurs ; c'est la forme d'engagement de

responsabilité des parents : elle est accordée par la société aux géniteurs pour en faire des parents. Elle est attribuée non pas au père et à la mère, mais aux parents qu'ils soient en lien de conjugalité ou pas.

La question est : quels sont les engagements que j'ai pour cet enfant ? Qu'est-ce que la naissance des enfants a transformé dans ma vie ? Jusqu'où je vais dans cette transformation de ma vie pour lui permettre d'avoir une vie décente, à lui ? Pour rester moi en pleine vie ? On ne peut plus être dans le registre du parent qui se donne entièrement à son enfant.

Ce déplacement de la puissance paternelle à l'autorité parentale est un changement total dans la construction d'une autorité de père chef de famille

vers la responsabilité des auteurs. C'est une évolution qui est dans la logique du respect des individus hommes et femmes. On n'est plus dans la question « qui est la mère ou le père de famille », mais la question de savoir qui respecte qui dans un espace de vie en commun et qui va garantir aux enfants leur droit à l'éducation. On a à charge l'éducation d'un enfant pour lui et pour la société.

Qu'est ce qu'éduquer un enfant ?

Éduquer un enfant, c'est lui ouvrir les portes de la société ou encore, lui donner la possibilité à lui-même de les ouvrir, ce qui signifie qu'on va



passer par des interdits, par la loi, par des cadres.

Si on ne socialise pas l'enfant, il va se faire avoir dans la société. Élever un enfant, c'est lui donner les outils pour qu'il puisse faire des choix, prendre sa route, assumer ses positions et ses choix. La question est de savoir comment faire pour lui donner les bons outils dans la société, dans sa vie à lui. J'ai à lui transmettre les valeurs que j'ai reçues de ma grand-mère, la morale de mon grand-père, mes valeurs, ma religion, mon bain culturel, pour qu'il explore la société qui est la sienne.

L'enfant a besoin, pour avoir le maximum de chances dans la vie, qu'on lui dise clairement les choses qui nous semblent licites ou illicites, ce que l'on pense des interdits, des autorisations, ce qui nous semble être le bien ou le mal, ce qui nous semble dangereux ou ce qu'il ne

l'est pas, et ce sera très différent selon les familles.

Il y a un bain culturel commun, certes, mais la morale traditionnelle devait se transmettre sans rien changer et on en a encore des remparts, nous aussi on voit une éthique individuelle et familiale qui ne peut pas être complètement étanche par rapport à la morale sociale.

La famille est dans la société.

A la base, on fait un enfant peut être, au niveau fantasmatique, pour se venger de sa mère, pour se compléter parce qu'on ne supporte pas le manque, pour avoir un statut social, pour se sentir aimé, pour se plaindre, etc. Mais à partir du moment où on a fait un enfant, on doit l'assumer ; comme dans le cadre de l'autorité parentale, on doit assumer l'éducation de l'enfant qui passe par des interdits.

Dire l'Interdit

Quels sont les premiers interdits ? « *Touche pas parce que c'est dangereux, parce que ce n'est pas bien* » « *C'est caca!* » On voit pointer là les interdits en rapport avec la morale, le dégoût.

En fait, les premiers interdits sont des interdits d'amour : « *Tu comptes pour moi* ». « *Je te protège par amour* ». C'est un interdit de protection auquel s'ajoute l'interdit d'appropriation « *Touche pas à ça, c'est à ton frère, au chat !* » etc... « *Tu ne peux pas aller partout* » est un message où l'enfant entend que l'espace est limité. L'idée est aussi de lui dire « *Tu n'es pas le maître du monde, de mon monde, je n'aime pas que toi* ». L'enfant unique a besoin de l'entendre. L'enfant va ainsi se structurer dans un espace qui va être limité ; dans le cas contraire, l'enfant peut développer des angoisses, de la panique et les parents le savent. La raison de cette limite est : « *Je te protège* », « *Je tiens à toi* », « *Je suis né avant toi* », « *Je suis ton parent* », « *Je suis l'amour de l'origine de ta naissance* », « *C'est de ma responsabilité de te dire mets ton cache-nez* », « *Regarde pour traverser...* ».

Mais l'espace psychique aussi est limité : « *Tu n'es pas au centre de ma vie* ». Il faut que l'enfant comprenne que sa mère, n'est pas qu'une mère, mais une personne avec des désirs, avec des rêves, avec une entité de personne. L'enfant

n'est pas son rêve. Les interdits vont se structurer à partir du moment où les personnes ont un juste positionnement.

Pour certaines femmes, toute leur libido et tous leurs désirs sont branchés sur le bébé et il faut se débrancher du bébé pour aimer le mari, l'amant... Il y a de la vie en dehors de l'enfant et l'enfant en a besoin, de savoir qu'il n'est pas le bouchon qui va permettre à sa mère de tenir la route.

On a des interdits de protection et d'appropriation et on va arriver petit à petit à des interdits plus moraux, de certaines valeurs. L'enfant va faire des liens entre tous ces interdits et on va arriver aux interdits moraux : « *Ce n'est pas bien de mentir* ». L'enfant va poser des questions comme : « *Pourquoi* » et à partir de ce moment, cela signifie que les interdits ont trouvé leur place dans le langage et cela permet ainsi d'en parler.

Conclusion

Ma conclusion sera que l'art d'être parent ne peut être un art solitaire.

L'apprentissage de l'éducation ne peut se faire dans une famille renfermée sur elle-même. La famille n'est éducative que si elle se donne les moyens de s'ouvrir à la société.

Être parent aujourd'hui, c'est une responsabilité qui s'assume dans la société, qui ouvre sur la citoyenneté.

Maryse VAILLANT
Chargée de Mission à la PJJ

Annonces

- **9 et 10 Mai à Pau**
Secret professionnel et travail social : la parole de l'enfant est-elle légitime
Journal du Droit des jeunes - Tel : 01 40 37 40 08
- **20 Mai à Toulouse**
Les familles, les parents et le SESSD
CREAI Midi Pyrénées - Tel 05 61 34 25 25
- **29 et 30 Mai à Nantes**
Cadres psychanalytiques pour des enfants, des couples ou des familles
Colloque de Thérapie Psychanalytique Groupale et Familiale
Tel : 01 48 04 05 95
- **5 juin à Strasbourg**
Parents - Bébés - Soignants : Soins relationnels précoces et prévention de la maltraitance
Unité d'hospitalisation mère - bébé - Centre hospitalier - 03 88 51 98 64
- **11 et 12 juin à Rennes**
Devenir parent aujourd'hui : les effets de l'hyper médicalisation de la maternité
Association POSSIBLES - Tel 02 98 97 35 52

Du côté des livres

- VAILLANT M. : *De la dette au don*, ESF 1994.
- : *L'adolescence au quotidien, de quelques principes à l'usage des parents*, Syros, 1997.
- CHAILLOU Ph. : *La violence et les jeunes*, Gallimard, 1996.
- NERAC-CROIZIER R. : *Le mineur et le droit pénal*, Harmattan, 1998.
- BAILLEAU : *Les jeunes face à la justice pénale*, Syros, 1994.
- RUFIN M. : *Protection de la jeunesse et de la délinquance juvénile* - Rapport au Premier Ministre, Documentation Française, 1996.
- BAUDOIN J.M. : *Le juge des enfants, punir ou protéger*, ESF, 1990.
- DOLTO F. / RUFFO A. : *Entretiens avec le juge Ruffo*, Gallimard, 1999.
- BLATIER C. : *L'enfant, le psychologue, le droit*, P.U. Grenoble, 1999.
- BARBE J. : *Prévention de la délinquance*, ESF, 1998.

Bibliographie établie avec de l'aide de G. Delauney,
Librairie Dialogues à BREST

Les Carnets de Parentel

Publication trimestrielle de l'Association départementale « Parentel » qui anime, dans un projet d'aide à la parentalité et de prévention des troubles familiaux, des Lieux d'Accueil et d'Entretiens avec les Parents en difficulté avec un enfant subventionnés par l'Etat, le Département, les CAF, la MSA, les Villes de Brest et de Quimper.

*

Direction de la publication : Daniel COUM

Éditorial : François VILLARD

Rédaction du N° 9 : Daniel COUM, Géraldine DELAUNEY, Sylvie CARROU, Guy BEZAT, Maryse VAILLANT, Gwenaëlle BOSSEUR, Véronique TOUSSAINT.

Illustrations : Eric APPERE

Conception graphique de la couverture : Des Signes

Impression : Archant Imprimeur

*

Tarifs :

Prix au n° : 30 F

Abonnement (4 n°) : 100 F

N° 5 : La famille, la mort, l'enfant

N° 6 : Un enfant (pas) comme les autres

N° 7 : Naissances

N° 8 : L'adolescent et ses parents

N° 9 : L'enfant face à la loi (avril 1999)

Vos témoignages, réflexions, expériences personnelles ou professionnelles peuvent alimenter le débat et servir l'avancée des idées et des pratiques à ce sujet.

✂

Bulletin d'abonnement

Nom :

Prénom :

Adresse :

Activité :

Je m'abonne pour 4 N° (à partir du N° :.....) **100F**

Je souhaite recevoir un N° (N° :.....) **30F**

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à l'ordre de l'Association Parentel à :

Les Carnets de Parentel

4 rue du Colonel Fonferrier 29 200 BREST

Tel : 02 98 43 62 51 - Fax : 02 98 43 63 12

Parentel



BREST 02 98 43 21 21

QUIMPER 02 98 95 47 47

MORLAIX 02 98 88 70 70